

**délibération :  
D2025-2-15**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Convention avec  
la société Créacom  
Games**

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

**Pouvoirs :**

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent  
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie  
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

**Absent(s)** : Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s)** : Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

*VU les statuts de la Communauté de communes en vigueur ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

Madame Magalie SAUZE, expose :

Mesdames et messieurs,

Circino est un jeu de plateau, à partir de 6 ans, mettant en avant le patrimoine des communes via une chasse au trésor. 36 communes sont choisies dans les Deux-Sèvres, dont quatre sur le territoire du Val de Gâtine.

Le jeu est édité à 2000 exemplaires. Si la première édition se vend correctement, il pourra être réédité avec des communes différentes. Le jeu doit être commercialisé à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre.

Le jeu offre un bon moyen de communiquer sur le patrimoine local et il n'y a aucune implication financière pour la Communauté de communes ou pour les communes choisies.

La convention proposée engage la collectivité à communiquer sur l'existence de ce jeu. Après échanges avec la société éditrice, il est proposé, pour cette première édition, de retenir les quatre communes suivantes : Coulonges-sur-l'Autize, Champdeniers, Saint-Marc la Lande et Ardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **DE VALIDER** le choix des quatre communes retenues pour ce projet ;
- **DE VALIDER** la convention de partenariat avec la société CREACOM GAMES ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent.

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025  
Publié le 05/03/2025  
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

